RESOLUTION VITI 3/94

HARMONISATION DES TENEURS EN RESIDUS DANS LES ECHANGES DE FRUITS

L'ASSEMBLEE GENERALE,

SUR PROPOSITION de la Commission I "Viticulture", après avoir entendu les différents rapports nationaux présentés lors de sa 73ème session sur le thème "Echange de fruits : Raisins de table, raisins secs. Harmonisation des teneurs en résidus",

CONSTATE que le commerce international des raisins de table et des raisins secs se développe progressivement,

OBSERVE :

- Que les régions de production, le choix des cépages et les modalités de culture sont orientés vers une production optimum et une qualité élevée des produits, permettant d'assurer une offre diversifiée,
- Que les consommateurs attendent une qualité toujours accrue sur le plan de la présentation des raisins de table et des raisins secs et une innocuité totale en ce qui concerne les résidus de produits de traitement,

RECOMMANDE aux Etats-membres de poursuivre les efforts dans ces directions,

ATTIRE l'attention :

- Sur la nécessité impérieuse de prendre des dispositions de surveillance et de limiter la désinfection des produits au minimum nécessaire pour éviter la dissémination de parasites, de ravageurs animaux et de vecteurs de maladies de la vigne dans les pays importateurs,
- Sur la nécessité d'une harmonisation des limites maxima de résidus de pesticides sur les fruits, basée sur des considérations exclusivement scientifiques,
- Sur la nécessité d'apporter aux consommateurs des informations objectives dans ce domaine,
- Sur la nécessité de promouvoir, sur la base de normes internationales de qualité précises, la consommation des raisins de table et des raisins secs.

Exemplaire certifié conforme Paris, 10 juin 1994
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Robert TINLOT

© OIV 1994